Secteurs de collecte des ordures ménagères, sacs jaunes et bleus Rue de la Rue de Bretagne Bonne Fontaine Allée du Parc Limites de commune des Landes Rue de la Vallée MERCREDI JEUDI Herbignac Toute l'année Le Laine Mézérac La Pierre Toute l'année Fendue Pont d'Os Le Clos d'Orange Toute l'année Kerolivier Trecrelin La Croix Longue Saint-Lyphard tous les 15 jours les sacs bleus tous les 15 jours Kerhas erhinet Le Crupiei le Brunet les sacs jaunes Les Jardins Restez connecté Retrouvez ce plan et les points d'apport volontaire / La Guérandaise sur **www.cap-atlantique.fr** rubrique l'essentiel.

COLLECTE TOUS LES JOURS FÉRIÉS sauf le 25 décembre et le 1^{er} janvier

Présentez vos bacs et sacs la veille du jour de collecte

Pour les secteurs 1 2 3 4, les sacs bleus et jaunes sont collectés

voir calendrier au recto

Pour le secteur (5),

sont collectés

voir calendrier au recto

sont collectés chaque semaine



Plus d'infos: Service Déchets - 02 51 76 96 16

Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande - Atlantique 3 avenue des Noëlles • BP 64 • 44503 LA BAULE CEDEX Tél. 02 51 75 06 80 • accueil@cap-atlantique.fr www.cap-atlantique.fr

Calendrier de collecte des déchets

Saint-Luphard / La Madeleine











Assérac • Batz-sur-Mer • Camoël • Férel • Guérande • Herbignac • La Baule-Escoublac • La Turballe • Le Croisic • Le Pouliquen • Mesquer • Pénestin • Piriac-sur-Mer • Saint-Lyphard • Saint-Molf

> Calendrier de collecte des sacs jaunes et bleus 2017-2020



* Saint-Lyphard / La Madeleine *

Secteur 1 Mardi	Secteur 2 Mardi	Secteur 3 Mercredi	Secteur 4 Jeudi	Secteur 5 Jeudi
		2017		uniquement
10 janvier	3 janvier	4 janvier	5 janvier	12 janvier
24 janvier	17 janvier	18 janvier	19 janvier	26 janvier
7 février	31 janvier	1 ^{er} février	2 février	9 février
21 février	14 février	15 février	16 février	23 février
7 mars	28 février	1 ^{er} mars	2 mars	9 mars
21 mars	14 mars	15 mars	16 mars	23 mars
4 avril	28 mars	29 mars	30 mars	6 avril
18 avril	11 avril	12 avril	13 avril	20 avril
2 mai	25 avril	26 avril	27 avril	4 mai
16 mai	9 mai	10 mai	11 mai	18 mai
30 mai	23 mai	24 mai	25 mai	1 ^{er} juin
13 juin	6 juin	7 juin	8 juin	15 juin
27 juin	20 juin	21 juin	22 juin	29 juin
11 juillet	4 juillet	5 juillet	6 juillet	13 juillet
25 juillet	18 juillet	19 juillet	20 juillet	27 juillet
8 août	1 ^{er} août	2 août	3 août	10 août
22 août	15 août	16 août	17 août	24 août
5 sept.	29 août	30 août	31 août	7 sept.
19 sept.	12 sept.	13 sept.	14 sept.	21 sept.
3 octobre	26 sept.	27 sept.	28 sept.	5 octobre
17 octobre	10 octobre	11 octobre	12 octobre	19 octobre
31 octobre	24 octobre	25 octobre	26 octobre	2 novembre
14 novembre	7 novembre	8 novembre	9 novembre	16 novembre
28 novembre	21 novembre	22 novembre	23 novembre	30 novembre
12 décembre	5 décembre	6 décembre	7 décembre	14 décembre
26 décembre	19 décembre	20 décembre	21 décembre	28 décembre

Secteur 1 Mardi	Secteur 2 Mardi	Secteur 3 Mercredi	Secteur 4 Jeudi	Secteur 5 Jeudi
		2018		uniquement
9 janvier	2 janvier	3 janvier	4 janvier	11 janvier
23 janvier	16 janvier	17 janvier	18 janvier	25 janvier
6 février	30 janvier	31 janvier	1 ^{er} février	8 février
20 février	13 février	14 février	15 février	22 février
6 mars	27 février	28 février	1 ^{er} mars	8 mars
20 mars	13 mars	14 mars	15 mars	22 mars
3 avril	27 mars	28 mars	29 mars	5 avril
17 avril	10 avril	11 avril	12 avril	19 avril
1 ^{er} mai	24 avril	25 avril	26 avril	3 mai
15 mai	8 mai	9 mai	10 mai	17 mai
29 mai	22 mai	23 mai	24 mai	31 mai
12 juin	5 juin	6 juin	7 juin	14 juin
26 juin	19 juin 3 juillet	20 juin	21 juin	28 juin
10 juillet	17 juillet	4 juillet	5 juillet	12 juillet
24 juillet	31 juillet	18 juillet	19 juillet	26 juillet
7 août	14 août	1 ^{er} août	2 août	9 août
21 août	28 août	15 août	16 août	23 août
4 sept.	11 sept.	29 août	30 août	6 sept.
18 sept.	25 sept.	12 sept.	13 sept.	20 sept.
2 octobre	9 octobre	26 sept.	27 sept.	4 octobre
16 octobre	23 octobre	10 octobre	11 octobre	18 octobre
30 octobre	6 novembre	24 octobre	25 octobre	1 ^{er} novembre
13 novembre	20 novembre	7 novembre	8 novembre	15 novembre
27 novembre	4 décembre	21 novembre	22 novembre	29 novembre
11 décembre	18-décembre	5 décembre	6 décembre	13 décembre
Mer. 26 déc.	Lundi 31 déc.	19 décembre	20 décembre	27 décembre

Secteur 1 Mardi	Secteur 2 Mardi	Secteur 3 Mercredi	Secteur 4 Jeudi	Secteur 5 Jeudi
		2019		uniquement
8 janvier	15 janvier	2 janvier	3 janvier	10 janvier
22 janvier	29 janvier	16 janvier	17 janvier	24 janvier
5 février	12 février	30 janvier	31 janvier	7 février
19 février	26 février	13 février	14 février	21 février
5 mars	12 mars	27 février	28 février	7 mars
19 mars	26 mars	13 mars	14 mars	21 mars
2 avril	9 avril	27 mars	28 mars	4 avril
16 avril	23 avril	10 avril	11 avril	18 avril
30 avril	7 mai	24 avril	25 avril	2 mai
14 mai	21 mai	8 mai	9 mai	16 mai
28 mai	4 juin	22 mai	23 mai	30 mai
11 juin	18 juin	5 juin	6 juin	13 juin
25 juin	2 juillet	19 juin	20 juin	27 juin
9 juillet	16 juillet	3 juillet 17 juillet	4 juillet	11 juillet
23 juillet	30 juillet	31 juillet	18 juillet	25 juillet
6 août	13 août	14 août	1 ^{er} août	8 août
20 août	27 août	28 août	15 août	22 août
3 sept.	10 sept.	11 sept.	29 août	5 sept.
17 sept.	24 sept.	25 sept.	12 sept.	19 sept.
1 ^{er} octobre	8 octobre	9 octobre	26 sept.	3 octobre
15 octobre	22 octobre	23 octobre	10 octobre	17 octobre
29 octobre	5 novembre	6 novembre	24 octobre	31 octobre
12 novembre	19 novembre	20 novembre	7 novembre	14 novembre
26 novembre	3 décembre	4 décembre	21 novembre	28 novembre
10 décembre	17 décembre	18 décembre	5 décembre	12 décembre
24 décembre	31 décembre	Mardi 31 déc.	19 décembre	26 décembre
20	RT .			

Vos efforts de tri portent leurs fruits!

- > -12 % d'ordures ménagères résiduelles entre 2010 et 2015;
- +8,2 % de déchets recyclables entre 2010 et 2015;
- 4 143 tonnes équivalent CO₂ et 51 690 MWh d'énergie économisés pour l'année 2015.

Pour connaître la délimitation des secteurs de collecte de la Madeleine, MERCI de vous reporter au plan situé au verso de ce document.



Plus d'infos et conseils pratiques dans "Nos déchets Mode d'emploi" www.cap-atlantique.fr

Les dépôts sauvages sont interdits,

y compris au pied des conteneurs, des bacs individuels, devant les déchetteries ou alentours, **et pénalement répréhensibles** selon les articles R632-1 et R635-8 du Code Pénal (amendes jusqu'à 1 500 €).

